

REPUBLIQUE GABONAISE

Union – Travail – Justice



**Ministère de la Forêt, de l'Environnement
et de la Protection des Ressources Naturelles**

CINQUIEME RAPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



5 RNB/Gabon/ 02 Octobre 2014

**Ministère de la Forêt, de l'Environnement
et de la Protection des Ressources Naturelles**

DIRECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Boulevard Triomphal Omar BONGO - B.P. 3903 Libreville, Téléphone 00241 01763905/01766181

CINQUIEME RAPPORT NATIONAL SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE



Libreville, 02 Octobre 2014

RENSEIGNEMENTS SUR LA PARTIE PRESENTANT LE RAPPORT

Partie contractante	GABON
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Nom et fonction du chargé de liaison	Emmanuel BAYANI NGOYI
Adresse postale	BP : 3903 Libreville
Téléphone	(00) 241 72 27 00 / 76 61 82
Fax	-
Courriel	dgegabon2@yahoo.fr
CHARGE DE LIAISON POUR LE RAPPORT NATIONAL (SI DIFFERENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Nom et fonction du chargé de liaison	
Adresse postale	BP : 3903 Libreville
Téléphone	(00) 241 72 27 00 / 76 61 82 / 04 13 07 39
Fax	-
Courriel	scoutgabon@yahoo.fr
REMISE DU RAPPORT	
Signature de l'administrateur chargé de la présentation du rapport national	
Date d'envoi	

PROCESSUS UTILISE POUR LA PREPARATION DU RAPPORT NATIONAL

Phase 1 : Collecte des données

3 groupes d'experts ont participé à la phase 1.

Phase 2 : Rédaction de documents intermédiaires

Le premier groupe d'experts a rédigé la partie 1 intitulée : actualisation de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui la menacent et des conséquences pour le bien-être ;

Le second groupe d'experts a rédigé la partie 2 concernant les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique ;

Le troisième groupe d'experts a rédigé la partie 3 axée sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et contribution apportées aux cibles 2015 des objectifs du Millénaire pour le développement.

Phase 3 : Finalisation du processus de rédaction du rapport

Cette phase a été caractérisée par la compilation et la consolidation des données contenues dans les documents intermédiaires.

Le document obtenu a été validé au cours d'un atelier regroupant plusieurs parties prenantes (Administration, Opérateurs économiques, Organisation de la Société Civile, Instituts de Recherche, ...).

REMERCIEMENTS

Le Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles, à travers la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature, remercie toutes les administrations, institutions et organisations, ainsi que les différents experts qui ont contribué à l'élaboration du présent rapport, sans oublier les auteurs des photographies.

Nos remerciements particuliers :

- au **Dr Aurélie Flore KOUMBA PAMBO**, Chercheur à l'Institut de Recherches Agronomiques et Forestières ;
- au **Dr Jean-Bruno MIKISSA**, Enseignant à l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts, Chercheur associé à l'Institut de Recherche en Ecologie Tropicale ;
- à M. **Jacques MOULOUNGOU**, Chercheur à l'Institut de Recherche Agronomique et Forestière, Coordonnateur National de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;
- à M. **Jean Stanislas MAKITA**, Economiste, chargé d'Etudes au Secrétariat Général du Ministère en charge des Eaux et Forêts ;
- à M. **Paul Simon LOUNDOU**, Socio-Anthropologue, chargé d'Etudes au Fonds Forestier National ;
- à M. **Emmanuel BAYANI NGOYI**, Socio-ethonoécologue, Point Focal Biodiversité, Direction Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	1	
CONTEXTE.....	9	
PARTIE I – ACTUALISATION DE L’ÉTAT ET DES TENDANCES		
DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, DES DANGERS		
QUI MENACENT ET DES CONSÉQUENCES POUR LE BIEN-		
ÊTRE HUMAIN.....		10
1. Pourquoi la diversité biologique est-elle importante pour votre pays?.....	10	
2. Quels changements importants votre pays a-t-il observé dans l'état et les tendances de la diversité biologique?.....	14	
3. Quels sont les principaux dangers qui menacent la diversité biologique ?.....	15	
4. Quels sont les impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et quelles en sont les conséquences socioéconomiques et culturelles ?.....	18	
PARTIE II - LES STRATÉGIES ET PLANS D’ACTION NATIONAUX		
POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE, LEUR MISE EN ŒUVRE		
ET L’INTÉGRATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE.....		19
5. Quels sont les objectifs fixés pour la diversité biologique par votre pays ?.....	19	
6. Comment votre stratégie et votre plan d’action nationaux pour la diversité biologique ont-t-il été actualisés afin d’incorporer ces objectifs et de servir d’instrument efficace d’intégration de la diversité biologique ?.....	21	
7. Quelles mesures votre pays a-t-il prises pour appliquer la Convention, depuis le quatrième rapport national, et quels ont été les résultats de ces mesures ?.....	23	
8. Dans quelle mesure l’intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents a-t-elle été efficace ?.....	24	
9. Dans quelle mesure votre stratégie et votre plan d’action nationaux pour la diversité biologique ont-ils été mis en œuvre ?.....	25	

**PARTIE III – PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE D’ATTEINDRE LES OBJECTIFS
D’AÏCHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET
CONTRIBUTIONS APPORTÉES AUX CIBLES 2015 DES OBJECTIFS
DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT26**

10. Quels progrès votre pays a-t-il accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique
2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d’Aïchi ?26

11 : Quelle a été la contribution des mesures prises pour appliquer
la Convention à la réalisation des cibles 2015 pertinentes des Objectifs du Millénaire
pour le Développement dans votre pays ?27

12. Quels enseignements votre pays a-t-il tiré de l’application de la Convention ?28

BIBLIOGRAPHIE.....29

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Contribution de l'exploitation forestière au Produit Intérieur Brut (en milliards de F CFA)	12
Figure 2 : Contribution de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Produit Intérieur Brut (en milliards de F CFA)	12
Figure 3 : Evolution des emplois dans le secteur forestier	13
Figure 4 : Evolution des populations d'éléphant dans la zone Nord-Est du Gabon.....	15

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre de plantes vasculaires du Gabon	9
Tableau 2 : Répartition en 2013 des aires protégées du Gabon	11

ACRONYMES

AGEOS	Agence Gabonaise d'Etudes et Observations Spatiales
ANPA	Agence Nationale des Parcs Nationaux
ANPN	Agence Nationale des Parcs Nationaux
CNC	Conseil National Climat
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
OFAC	Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU-HABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
PAFTN	Plan d'Action Forestier Tropical National
PANEFI	Plan d'Action National de lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale
PFABO	Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAT	Plan National d'Affectation des Terres
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSGE	Plan Stratégique Gabon Emergent
SPAN – DB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux en matière de Diversité Biologique
WRI	<i>World Resources Institute</i>

RESUME

MESSAGE CLE 1 : LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EST IMPORTANTE POUR LES POPULATIONS DU GABON

La biodiversité au Gabon revêt une importance pour les populations gabonaises qui tirent de nombreux bénéfices tant sur les plans économique, écologique et social. Couvert à près de 88 % par le domaine forestier, les biens et services identifiés au Gabon résultent de la contribution de la diversité biologique forestière. Ces services écosystémiques sont répartis dans les quatre catégories de services écosystémiques identifiés en 2005 par le *Millenium Ecosystem Assessment*, à savoir les services d'approvisionnement, les services culturels, les services de régulation et les services de soutien.

Au regard de ces différents services et du contexte écologique du Gabon, la contribution de la diversité biologique du Gabon au bien-être humain dérive essentiellement du domaine forestier, notamment du secteur de production du bois d'œuvre. Ce dernier est en effet l'un des trois moteurs principaux de l'économie gabonaise : il contribue à 60 % des recettes d'exportations hors pétrole et constitue la première source d'emplois formels du secteur privé, avec une hausse régulière du nombre d'emplois depuis les années 1990 (figure 1).

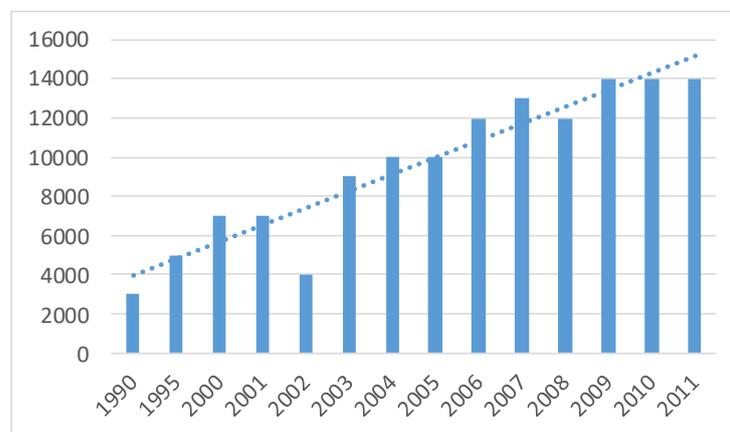


Figure 1 : Evolution des emplois dans le secteur forestier

MESSAGE CLE 2 : L'EXCEPTIONNELLE DIVERSITE BIOLOGIQUE DU GABON DOIT ETRE PRESERVEE

De par sa diversité biologique exceptionnelle, le Gabon fait face à de nombreuses menaces qui entravent son action de préservation et de protection de l'environnement. En moins de vingt-ans, dans la zone Nord-Est du pays qui est le bastion de l'éléphant, la diversité biologique a été marquée par une forte baisse des populations de cette espèce, passant de 62 000 individus en 1994 à 7 000 individus en 2014, soit une baisse de plus de 80% (figure 2). Si rien n'est fait, le Gabon risque de voir sa population d'éléphants totalement décimée, réduisant ainsi les capacités écologiques de régénération des forêts liées à cette espèce.

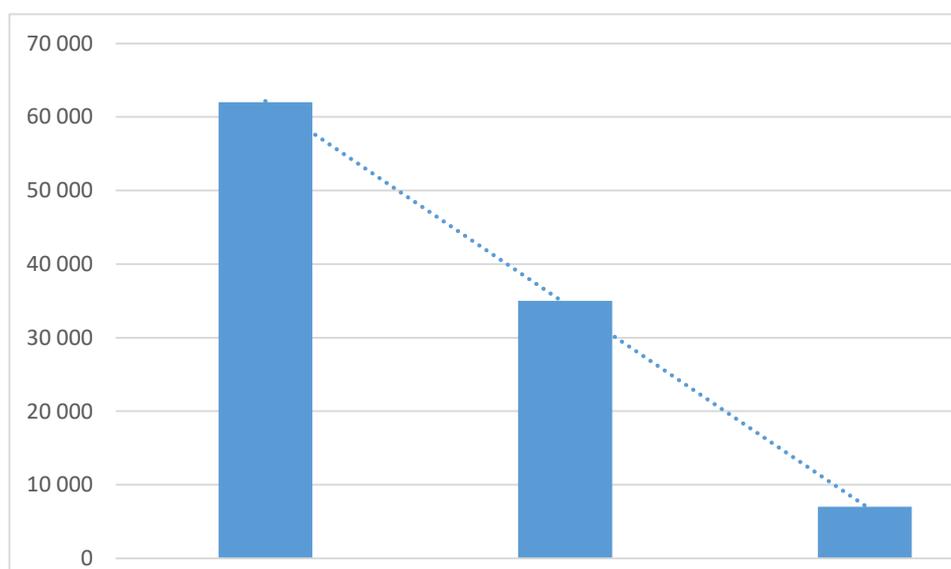


Figure 2 : Evolution des populations d'Eléphant dans la zone Nord-Est du Gabon

Fort de ce qui précède, le Gabon doit s'engager résolument vers des politiques de conservation plus drastiques et plus répressives afin de lutter contre toute forme non durable de pression anthropique sur la diversité biologique.

MESSAGE CLE 3 : LES ACTIVITES D'ORIGINE ANTHROPIQUE MENACENT LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU GABON

Le Gabon renferme une riche biodiversité (diversité des écosystèmes et des espèces). Cependant, cette biodiversité est menacée par les activités d'origine anthropique parmi lesquelles l'exploitation forestière, l'installation des plantations agro-industrielles, la surpêche, le braconnage et la pollution. Pour faire face à ces menaces, le Gabon s'est doté des textes législatifs et réglementaires ainsi que des plans stratégiques nationaux garantissant l'utilisation durable de la biodiversité.

MESSAGE CLE 4 : LES MENACES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE DU GABON IMPACTENT SUR LE BIEN-ETRE DES POPULATIONS

Les différents moteurs identifiés au niveau national qui menacent la diversité biologique impactent considérablement le bien-être humain des populations locales, leurs moyens de subsistance ainsi que les services écosystémiques associés. Des efforts doivent être déployés afin de renverser la tendance pour une meilleure prise en compte des besoins des populations locales et partant pour le développement du pays.

MESSAGE CLE 5 : LE GABON AMBITIONNE DE POURSUIVRE SES EFFORTS EN MATIERE DE CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Pour garantir la gestion durable de la diversité biologique, le Gabon a élaboré 24 objectifs couvrant l'ensemble des domaines ayant un impact sur la conservation de la diversité biologique. Ces objectifs ont des liens directs et indirects avec les objectifs du Plan stratégique 2011 - 2020 et les objectifs d'Aichi, dont la vision est de valoriser, de conserver, de restaurer et d'utiliser la diversité biologique en assurant le maintien fournis par les écosystèmes. L'atteinte de ces objectifs est une priorité que s'est fixé le pays.

- Objectif 1 :** D'ici à 2020 au plus tard, susciter la prise de conscience de la valeur de la diversité biologique et inciter à la prise des mesures pour la conserver et l'utiliser.
- Objectif 2 :** D'ici à 2020 au plus tard, intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et processus de planification sectorielles et intersectorielles, et dans ceux des collectivités locales et des organisations.

- Objectif 3 :** D'ici à 2020 au plus tard, organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et établir des méthodes plus efficaces de communication entre et au sein des parties prenantes et des gestionnaires.
- Objectif 4 :** D'ici à 2020, aménager durablement au moins 80 % de la superficie forestière attribuée et réduire de moitié le rythme d'appauvrissement de tous les autres habitats naturels, notamment les mangroves.
- Objectif 5 :** D'ici à 2020, gérer de manière durable les stocks de poissons pélagiques, ainsi que les écosystèmes respectifs.
- Objectif 6 :** D'ici à 2020, assurer la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture.
- Objectif 7 :** D'ici à 2020, réduire au niveau des seuils de tolérance toute pollution qui a des effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes et la diversité biologique.
- Objectif 8 :** D'ici à 2020, réduire la menace des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique.
- Objectif 9 :** D'ici à 2020, conserver au moyen d'un réseau national d'aires protégées écologiquement représentatif d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, et de 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes.
- Objectif 10 :** D'ici à 2020, améliorer et maintenir l'état de conservation de la diversité biologique dans l'ensemble de leurs aires de répartition notamment celui des espèces menacées connues.
- Objectif 11 :** D'ici à 2020, contribuer à la réduction du commerce illicite de spécimens de la faune et de la flore sauvage.
- Objectif 12 :** D'ici à 2020, promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures, entre autres par la mise au point et le transfert de technologies, par des approches traditionnelles et/ou des techniques de gestion évolutive.
- Objectif 13 :** D'ici à 2020, promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources phylogénétiques et zoogénétiques afin de garantir la sécurité alimentaire et une agriculture durable.
- Objectif 14 :** D'ici à 2020, développer et maintenir un réseau national de zones humides importantes pour la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 15 :** D'ici à 2020, développer des filières de produits forestiers non ligneux en vue de contribuer au développement économique et social.
- Objectif 16 :** D'ici à 2020, optimiser les retombées positives du tourisme sur la diversité biologique.
- Objectif 17 :** D'ici à 2020, améliorer la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone en vue d'atténuer les changements climatiques et l'adaptation de ceux-ci, et de lutter contre la dégradation des terres.
- Objectif 18 :** D'ici à 2015, rendre opérationnel le régime national relatif à l'accès aux ressources biologiques et aux savoirs traditionnels associés, et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

- Objectif 19 :** D'ici à 2020, mettre en place des mécanismes de participation des communautés locales.
- Objectif 20 :** D'ici à 2020, préserver et intégrer dans les politiques de gestion durable des ressources biologiques les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.
- Objectif 21 :** D'ici à 2020, favoriser et soutenir la recherche interdisciplinaire portant sur tous les aspects de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique.
- Objectif 22 :** D'ici à 2020, renforcer les capacités humaines, juridiques, institutionnelles et financières en vue de gérer la diversité biologique de manière durable.
- Objectif 23 :** D'ici à 2020, renforcer la coopération internationale et conclure des alliances stratégiques.
- Objectif 24 :** D'ici à 2020, renforcer la base scientifique en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et de servir d'outils de prise de décisions relatives à la gestion de la diversité biologique.

MESSAGE CLE 6 : LA MISE A JOUR DES INSTRUMENTS DE POLITIQUE NATIONALE ASSURE LA GESTION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

L'intégration des objectifs nationaux et leur rôle en tant qu'instruments de gestion efficace de la diversité biologique a soutenu l'actualisation de la Stratégie et du Plan d'Action Nationaux pour la diversité biologique au Gabon. Ce document énonce une vision, des objectifs adossés sur des principes et des actions à mettre en œuvre à moyen et à court terme, afin de préserver de manière durable la diversité biologique et de promouvoir la diversification économique prônée par les plus hautes autorités du pays.

MESSAGE CLE 7 : LE GABON ENTEND POURSUIVRE LES EFFORTS DE CONSERVATION CONSENTIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Depuis le quatrième rapport national, plus précisément de 2010 à 2014, les efforts du Gabon pour appliquer la Convention sur la Diversité Biologique ont principalement porté sur l'internalisation des documents sous-régionaux et à l'élaboration des textes à caractère normatif susceptibles de renforcer les politiques de conservation de la diversité biologique. Le Gabon s'inscrit dans cette logique sur le long terme afin de conserver son statut de leader en matière de conservation de la diversité biologique et de gestion de l'environnement tant au niveau sous-régional qu'au niveau international.

MESSAGE CLE 8 : LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE DIVERSITE BIOLOGIQUE DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITE EST UNE PRIORITE POUR LE GABON

De nombreux textes normatifs, stratégiques, programmes et plans sectoriels ou intersectoriels ont été mis en place au niveau national afin de garantir la gestion durable de la biodiversité. Les secteurs de la forêt, de la gestion de la faune et des ressources halieutiques sont ceux qui ont eu plus d'impacts positifs, car ayant pris en compte dans leurs textes législatifs et réglementaires des mesures efficaces impliquant la conservation de la biodiversité, la réduction de la pauvreté et la diversification économique. Des efforts doivent être fournis dans les autres secteurs tels que celui du tourisme, de l'agriculture, etc...

MESSAGE CLE 9 : LES MESURES EN MATIERE DE CONSERVATION PRISES PAR LE GABON TENDENT A ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE ET LE PLAN D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La stratégie et le plan d'action nationaux pour la diversité biologique ont été principalement mis en œuvre par les mesures suivantes :

- l'accroissement des superficies des aires protégées ;
- la généralisation du processus d'aménagement forestier pour toutes les forêts concédées ;
- la généralisation du processus d'étude d'impact environnement pour tous les projets de développement.

Le Gabon entend poursuivre ses efforts à long terme afin de garantir la conservation de sa diversité biologique.

MESSAGE CLE 10 : LES MESURES PRISES PAR LE GABON CONTRIBUENT A ASSURER LE MAINTIEN DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES, CONFORMEMENT AUX OBJECTIFS D'AÏCHI

Le Gabon ambitionne d'augmenter le niveau des richesses produites tout en maintenant l'empreinte écologique des activités humaines à un niveau faible. Pour ce faire, une démarche intégrée de préservation et de valorisation durable des écosystèmes gabonais a été conçue, qui s'applique aux écosystèmes forestiers, aquatiques et agropastoraux, et est déclinée dans les filières de valorisation

associées : le bois, les produits forestiers non ligneux, la pêche et l'aquaculture, l'agriculture et l'élevage.

C'est pourquoi le Gabon s'est engagé à mettre en place certains organes d'exécution, telles que l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN), l'Agence Gabonaise des Etudes et Observation Spatiales (AGEOS), l'Agence Nationale des Pêches et Aquaculture (ANPA), et à élaborer des outils de planification, comme le Plan National d'Affectation des Terres (PNAT), le Plan National Climat, pour garantir l'atteinte des objectifs en lien avec la mise en œuvre du plan stratégique 2011 - 2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d'Aichi. Toutefois, le Gabon est encouragé à développer des mécanismes de recherche de financement en vue de la pérennisation des acquis.

MESSAGE CLE 11: LE GABON S'ENGAGE DANS UNE DEMARCHE DE RESILIENCE POUR EXPLOITER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, CONFORMEMENT AUX OBECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD), le Gabon a multiplié les initiatives dont l'élaboration des documents de stratégie de développement et de suivi pour l'atteinte des objectifs nationaux de développement y compris les OMD. On peut citer notamment : la généralisation de l'aménagement durable sur l'ensemble du domaine forestier productif ; la réalisation des études d'impact environnemental et social avant la mise en œuvre de tout projet de développement, ainsi que l'élaboration en 2014 de la troisième communication nationale relative à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Fort de ce qui précède, le Gabon s'engage dans la voie de la responsabilité en intégrant dans sa politique de mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique, des objectifs d'Aichi et ceux du Millénaire pour le Développement afin de concilier les impératifs de développement et ceux de la gestion durable.

MESSAGE CLE 12 : LES POLITIQUES EN MATIERE DE CONSERVATION DES RESSOURCES BIOLOGIQUES DEVELOPPEES PAR LE GABON CONTRIBUENT A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.

La Convention est un outil d'aide à la décision qui mérite d'être connu, vulgarisé et mis en œuvre pour atteindre un développement durable, c'est-à-dire un développement qui ne compromet pas les ressources pour les générations futures et qui garantit les besoins des générations présentes. Depuis que le Gabon a ratifié la Convention sur la Diversité biologique en mars 1994, le pays a consenti des efforts significatifs dans l'application de la Convention. Il a mis en place un réseau d'aires protégées couvrant près de 15 % du territoire national et dispose des outils normatifs garantissant l'utilisation durable des ressources biologiques par toutes les parties prenantes. Toutefois, des efforts restent encore à faire dans la mise en œuvre de l'objectif 3 de la Convention sur la Diversité Biologique, relatif au partage juste et équitable découlant de l'exploitation des ressources génétiques.



Figure 3 : Répartition des Parcs Nationaux du Gabon

CONTEXTE

Situé au cœur de la forêt équatoriale Afrique Centrale, le Gabon renferme une mosaïque de milieux naturels, composés de forêts, mangroves, estuaires, lagunes, savanes, littoraux et montagnes, abritant une diversité biologique importante. Pourtant, celle-ci est peu connue en raison de l'absence des inventaires systématiques. Toutefois, bien que partielles, les données disponibles présument d'une forte richesse spécifique.

La faune gabonaise est exceptionnellement riche et diversifiée. La faune mammalienne compte environ 190 espèces dont 19 espèces de primates, parmi lesquels des mandrills, des colobes et l'endémique *Cercopithecus solatus* des forêts du Gabon central, près de 20 espèces de carnivores (canidés, herpestidés, félidés, hyanidés, mustelidés et viverridés) et 13 espèces d'artiodactyles (suidés, tragulidés et bovidés). Le Gabon constitue également un sanctuaire pour l'une des populations d'éléphants les plus importantes et les plus stables d'Afrique, avec approximativement 85 000 individus.

L'avifaune est également très diversifiée. Les oiseaux résidents ou de passage étaient estimés à plus de 600 espèces (Christy, 2001). La récente liste synoptique des oiseaux du Gabon répertorie 749 espèces, dont 11 menacées et 8 vulnérables (Lepage, 2011). On recense plus de 300 espèces sédentaires des forêts ou des écosystèmes humides terrestres (Vande Weghe, 2006 ; 2007 ; 2011a ; 2011b).

Sur le plan floristique, la check-list des plantes vasculaires, basée sur des données relatives à plus de 65 000 spécimens d'herbier, recense 4 170 plantes vasculaires dont 82 ont été introduites (Sosef *et al.*, 2006 ; tableau 1). Sans compter les algues, les lichens et les bryophytes, les anciennes estimations du nombre d'espèces végétales du Gabon étaient de 6 000 à 8 000 (Lebrun, 1976 ; Breteler, 1989, 1990 ; Morat et Lowry, 1997). En 2006, Sosef et ses collaborateurs estiment que ce nombre oscille entre 7 000 à 7 500. Il en ressort qu'il est difficile d'avoir une estimation précise du nombre total d'espèces végétales présentes au Gabon.

Tableau 1 : Nombre de plantes vasculaires du Gabon

	<i>Lycopsida</i> (Lycophytes)	<i>Pteropsida</i> (Ptéridophytes)	<i>Pinopsida</i> (Gymnospermes)	<i>Magnoliapsida</i> (Angiospermes)	Total
Familles	2	23	2	159	186
Genres	4	54	2	1 237	1 297
Espèces	17	158	3	4 532	4 710

Source : Sosef *et al.*, 2006

PARTIE I – Actualisation de l'état et des tendances de la diversité biologique, des dangers qui menacent et des conséquences pour le bien-être humain.

1. Pourquoi la diversité biologique est-elle importante pour votre pays?

Le Gabon est logé au cœur du bassin forestier du Congo, qui est le deuxième plus grand massif forestier tropical de la planète après la forêt amazonienne. Ce massif forestier s'étend sur 230 millions d'hectares, dont 23,66 millions d'hectares recouvrent le Gabon, soit environ 88 % du territoire national. Ainsi, l'écosystème forestier est le principal écosystème du Gabon.

Ce domaine forestier n'est pas uniforme. En effet, la forêt gabonaise se compose de six types de formations végétales : forêts inondées et marécageuses, forêts du bassin côtier, forêts de montagnes, forêts des plateaux de l'intérieur, forêts des plateaux du Nord-Est, forêts dégradées ou secondaires, en relation avec les variations écologiques. Le domaine non forestier, environ 11 % du territoire, est composé de mosaïques forêts/savanes, de zones marécageuses et de mangroves. Depuis au moins deux décennies, la perte nette de l'étendue forestière gabonaise est estimée à 0,34 % entre 1990 - 2000 et à 0,09 % entre 2000 - 2010 (de Wasseige *et al.*, 2012). Cette tendance montre que le Gabon est un pays à très faible déforestation et que la forêt y demeure bien préservée.

La position éco-géographique du Gabon lui confère une mosaïque de milieux naturels, abritant un patrimoine naturel riche avec de nombreuses ressources naturelles non renouvelables (pétrole, manganèse, fer, etc.) et des ressources naturelles renouvelables soutenues par une biomasse forestière importante, un long littoral (800 km de côtes), un réseau hydrographique intérieur dense (estuaires, mangroves, lagunes), des ressources halieutiques, etc. (MPET, 1998).

Cette riche biodiversité sous-tend une large gamme de biens et de services assurant le développement, le bien-être et la sécurité alimentaire des populations. A tel point que des efforts de conservation sont déployés en instituant des aires protégées, représentatifs des écosystèmes nationaux. Le tableau 2 présente la situation des aires protégées au Gabon en 2013. Sur les 4 106 938 ha, on note que les parcs nationaux représentent une superficie de 3 001 238 ha, soit 11 % du territoire national.

Tableau 2 : Répartition en 2013 des aires protégées du Gabon

Types	Superficie (ha)
Parcs nationaux	3 001 238
Réserves	449 280
Domaines de chasse	637 106
Sites historiques	19 314

Au Gabon, les biens et services identifiés sont répartis dans les quatre catégories de services écosystémiques définis dans le rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire sur la période 2001 à 2005 (*Millennium Ecosystem Assessment*, 2005) :

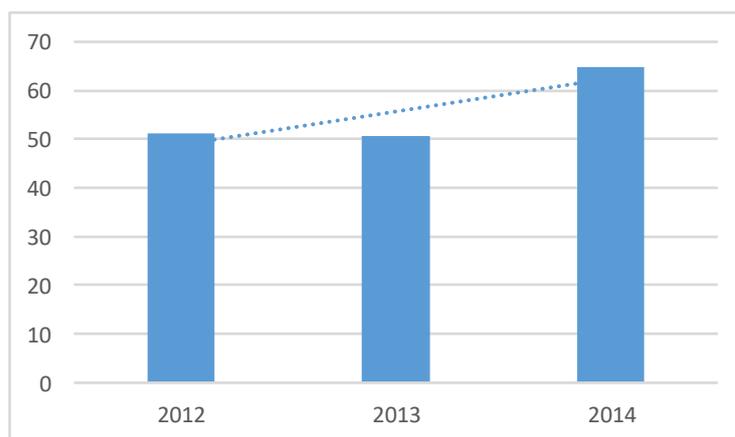
- services d'approvisionnement, correspondant aux services de prélèvements pour la nourriture, l'eau potable, les fibres, les combustibles, les matériaux ou les médicaments de santé humaine ;
- services culturels, qui sont les bénéfiques non-matériels tirés des écosystèmes, à travers un enrichissement spirituel ou le développement cognitif des populations (patrimoine culturel, valeurs esthétiques, spirituelles et religieuses, etc.) ;
- services de régulation : services permettant de modérer ou de réguler le fonctionnement des écosystèmes (régulation du climat, de l'érosion, des parasites, etc.) ;
- services de soutien : services nécessaires à la production des autres services, c'est-à-dire qui créent les conditions de base au développement de la vie (formation des sols, production primaire, air respirable, etc.).

Le Gabon étant couvert à près de 88 % par la forêt, les exemples les plus marquants de la contribution de la diversité biologique et des services écosystémiques connexes au bien-être humain et au développement socioéconomique présentés-ci-dessous sont axés sur l'écosystème forestier.

➤ **Au plan économique**

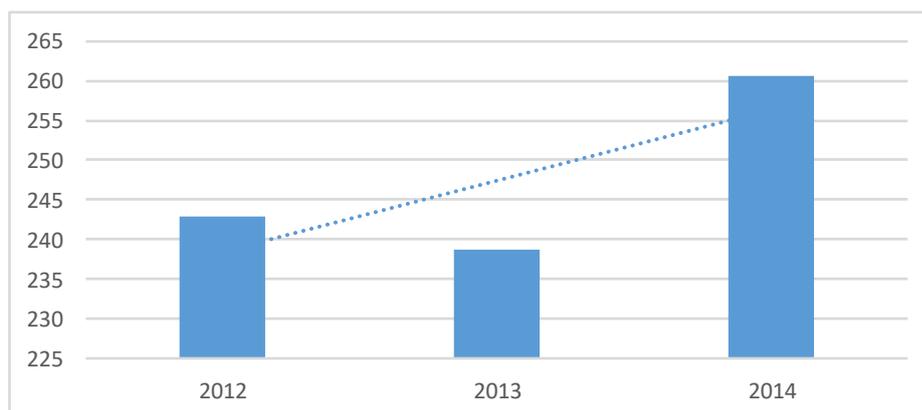
1. Considérée comme l'un des trois moteurs principaux de l'économie gabonaise, l'exploitation forestière génère des recettes fiscales équivalant en valeur à 60 % des recettes d'exportations hors pétrole ; elle constitue la deuxième source de devises après les hydrocarbures (MEEDD, 2011). Le taux de croissance du secteur bois ne cesse de s'améliorer, relevant ainsi sa contribution aux exportations à 8,4 % en 2013 et 9,2 % en 2014 (source Banque Africaine de Développement, 2015). La figure 1 montre que la contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) est en nette progression.

Figure 1 : Contribution de l'exploitation forestière au Produit Intérieur Brut
(en milliards de F CFA)



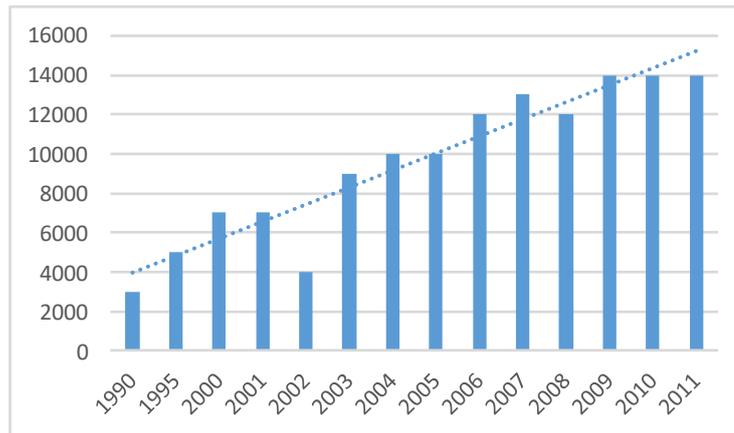
Les autres secteurs économiques basés sur des ressources biologiques connaissent également une progression de leur contribution au PIB, telle que présentée dans la figure 2.

Figure 2 : Contribution de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche au Produit Intérieur Brut
(en milliards de F CFA)



2. La filière bois représente le premier pourvoyeur d'emplois du secteur privé : c'est la deuxième source d'emplois formels après le secteur public. Le nombre d'emplois dans ce secteur est en hausse régulière depuis les années 1990 (figure 3).

Figure 3 : Evolution des emplois dans le secteur forestier



➤ **Au plan écologique**

1. Les forêts jouent un rôle essentiel dans la régulation du régime hydrologique. La rétention de l'eau permet d'éviter un ruissellement trop rapide et fort des eaux de pluie : ces eaux retenues par les forêts sont ainsi libérées graduellement. Dans le même temps, la végétation permet d'éviter l'érosion en retenant le sol entre ses racines et l'humus. La disparition de cette végétation naturelle aurait un impact certain sur les bénéfices fournis par celle-ci, en augmentant notamment la quantité de sédiments dans les eaux.

Un premier mécanisme de paiement de services environnementaux autour d'un service hydrologique a été testé dans le bassin versant de la rivière Mbé. Les efforts de conservation menés avec la mise en place du Parc National des Monts de Cristal garantissent les services hydroélectriques. En effet, une exploitation forestière ou un usage agricole des terres pourraient engendrer la présence de sédiments dans les eaux de rivière alimentant le barrage hydroélectrique. Les ruissellements actuels ne remettent pas en question le fonctionnement de cette structure.



Bassin versant de la Mbe

2. Au vu de leur densité, les forêts gabonaises constituent d'importants puits de séquestration de carbone. Quantifier cette biomasse et les stocks de carbone contenus dans cette biomasse est devenu une priorité nationale.

➤ Au plan social

1. Les Produits Forestiers Autres que le Bois d'Œuvre (PFABO, terminologie utilisée au Gabon pour désigner les Produits Forestiers Non Ligneux ou PFNL) revêtent une importance en raison de leur forte utilisation. 58 familles botaniques comptant 14 espèces propres à la consommation, 29 à usage médicinal et 15 pour le domaine de la construction ont été identifiées (Walter, 2001). Bien que les chaînes de valeur y relatives sont essentiellement informelles et ne figurent pas dans les statistiques et les politiques, les données collectées confirment la valeur des PFABO à plusieurs égards.

Ainsi, une enquête réalisée en 2012 a identifié 263 produits médicinaux à base de plantes, correspondant à au moins 217 espèces. Un volume estimatif de 27 tonnes de produits à base de plantes médicinales d'une valeur de 1,5 million de dollars est vendu chaque année sur les principaux marchés gabonais. Okoumé (*Aucoumea klaineana*) et cola (*Garcinia kola*) sont signalés comme des espèces fréquemment vendues. Cette étude a permis de mettre en évidence l'importance des plantes médicinales dans les marchés pour les soins médicaux et les rituels. Cette étude a également permis de souligner le rôle de la phytothérapie dans un pays africain fortement urbanisé (Townsend *et al.*, 2014).



©D. Quiroz



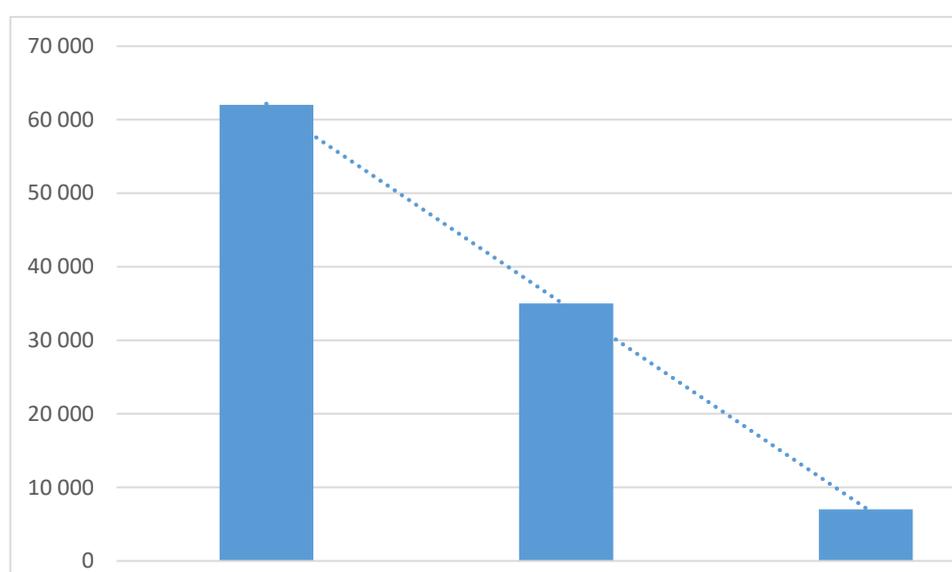
©D. Quiroz

2. Quels changements importants votre pays a-t-il observé dans l'état et les tendances de la diversité biologique?

Le Gabon renferme une diversité exceptionnelle des espèces et des écosystèmes. Malheureusement, le pays ne dispose pas des systèmes permanents de suivi de cette riche biodiversité. En ce qui concerne les changements importants observés au niveau de cette biodiversité, les études de cas dans ce domaine concernent essentiellement les populations d'éléphants de forêt.

Le Gabon constitue aujourd'hui l'un des derniers refuges des populations des éléphants de forêt avec 50 à 60 % de la population totale d'éléphants de forêts en Afrique, soit actuellement environ 52 000 individus. La distribution de cette espèce est quasi-continue sur l'ensemble du territoire national (Maisels *et al.*, 2013). Ce statut de bastion constitue un centre attractif de braconnage transfrontalier exerçant une forte pression sur ces populations d'éléphants, notamment dans la zone Nord-Est du pays. En effet, cette zone est considérée comme l'habitat principal de l'éléphant de forêt. Estimée à 62 000 individus en 1995 (Barnes *et al.*, 1995), la population d'éléphants de cette zone a connu un déclin rapide : elle a perdu plus 54 000 individus en 20 ans soit 80 % des effectifs (figure 4).

Figure 4 : Evolution des populations d'éléphant dans la zone Nord-Est du Gabon



3. Quels sont les principaux dangers qui menacent la diversité biologique ?

Au Gabon, les principaux moteurs directs d'appauvrissement de la diversité biologique sont la résultante des activités anthropiques. Il s'agit notamment :

- de l'exploitation forestière ;
- du braconnage ;
- de l'industrie extractive (exploitation minière) ;
- de l'urbanisation ;
- de l'implantation des agro-industries ;
- de la surpêche des ressources halieutiques ;
- de la pollution.

S'agissant de l'exploitation forestière, l'abattage, sélectif ou pas des arbres, a des effets dommageables sur la structure des forêts, tant au niveau de la canopée que du sous-bois. En effet, l'exploitation forestière ou l'abattage d'un seul arbre occasionne souvent la destruction de plusieurs arbres. Par exemple, les taux de prélèvement de l'okoumé, l'essence la plus exploitée et représentant plus de 85 % de la production totale, sont de l'ordre de 1,5 pied/hectare ; ce qui occasionne des dommages directs et indirects sur l'écosystème avec la destruction de 10 à 20 % de la canopée (White, 1994).

Par ailleurs, l'exploitation forestière a également des effets sur la faune. En effet, cette activité anthropique représente une vraie menace à la survie de la faune, du fait que les chasseurs de viande de brousse utilisent les pistes et les routes aménagées, récentes et anciennes, pour atteindre les régions isolées. Ainsi, le braconnage pénètre de plus en plus en profondeur dans les forêts, avec un impact sur la biodiversité qui diffère selon les espèces considérées. Les espèces à reproduction rapide résistent nettement mieux à une chasse soutenue, contrairement aux espèces à reproduction lente et vivant en faible densité. Le déclin et/ou la disparition des espèces chassées a des répercussions certaines sur la communauté forestière, comme la perte de pollinisateurs, de disséminateurs de graines, de proies ou de prédateurs. Ces pertes peuvent engendrer une modification de la composition floristique, une modification des équilibres naturels des écosystèmes, voire une réduction probable de la diversité biologique générale (Nasi *et al.*, 2008).

Les ressources halieutiques ne sont pas en reste. En effet, la pêche intensive, tant industrielle qu'artisanale, constitue une menace majeure pour la biodiversité aquatique. Cette menace est causée surtout par l'utilisation d'engins de pêche prohibés et non sélectifs (maille des filets, usage de produits ichtyotoxiques, ...) et la faiblesse dans l'application de la réglementation en matière d'exploitation et de protection des ressources halieutiques.

La zone côtière regroupe une grande variété d'habitats et d'écosystèmes. Le processus d'urbanisation et de développement actuel du littoral augmentent la pression sur ces écosystèmes et habitats. Il en résulte une destruction des mangroves due à la construction des habitations et à la coupe des palétuviers pour fumer le poisson. Par ailleurs, l'installation des pêcheurs dans ces écosystèmes a pour conséquence la pêche intensive dans les zones de frayères et des nurseries.

En ce qui concerne, l'industrie extractive (l'exploitation minière et pétrolière), elle est très présente au Gabon et a un impact considérable sur les écosystèmes et la biodiversité qu'ils renferment. L'activité pétrolière affecte sans conteste la qualité de l'eau et l'intégrité des écosystèmes aquatiques.

S'agissant des activités minières, la menace sur les ressources biologiques provient de la prospection des substances, l'ouverture et l'exploitation des carrières et des mines. Toutes ces activités sont responsables de la destruction du couvert végétal et de l'habitat de la faune sauvage. L'orpaillage, par exemple, détruit les écosystèmes aquatiques d'eau douce et diminue la qualité des eaux.

Les activités pétrolières quant à elles, notamment les prospections sismiques, génèrent des ondes sonores puissantes et nuisibles pour la faune, particulièrement en mer où elles affectent la faune démersale et les cétacées qui sont généralement sensibles aux tests sismiques. L'impact est d'autant plus notable lorsque lesdites prospections sont réalisées durant les périodes de migration ou de reproduction de ces espèces. Les forages d'exploration contribuent aussi à la destruction des habitats naturels, tels les alevinières (mangroves, herbiers marins) ou les frayères.

Des dépôts d'hydrocarbures fragilisent sporadiquement l'écosystème côtier gabonais, menaçant en mer microorganismes, invertébrés (plancton, mollusques, crustacés, ...), poissons, tortues et mammifères marins. En pleine période de ponte des tortues marines, ces pollutions constituent un problème sérieux pour la protection et la préservation de ces espèces menacées.

S'agissant des activités agro-industrielles, la pression sur la biodiversité agricole réside particulièrement sur la conversion à grandes échelles des terres dans le cadre de la mise en place de plantations agro-industrielles de palmiers à l'huile, d'hévéa, de cacao et de café. Cette conversion est source de perte de la diversité biologique et d'appauvrissement des services écosystémiques. En effet, les plantations mises en place sont généralement mono spécifiques et les espèces introduites transforment les habitats.

Par ailleurs, suite aux pratiques culturales (agriculture itinérante sur brûlis), des sols peuvent se dégrader et être exposés à l'érosion, aboutissant ainsi à leur appauvrissement progressif. On peut également mentionner l'utilisation continue des pesticides conventionnels et non conventionnels (conformément à la Convention de Stockholm) qui constituent un danger pour les espèces végétales et animales.

De même, l'agriculture moderne vers laquelle notre pays va tendre, stimule la maximisation des rendements, peut progressivement mener à l'homogénéisation des cultures et des élevages, ainsi qu'à une introduction d'espèces exotiques envahissantes et à une vulnérabilité accrue des cultures à l'égard des agents pathogènes.

4. Quels sont les impacts des changements observés dans la diversité biologique sur les services fournis par les écosystèmes et quelles en sont les conséquences socioéconomiques et culturelles ?

Le déclin de la diversité biologique et des écosystèmes a des impacts sur les services fournis par les écosystèmes, le bien-être humain, les moyens de subsistance et donc sur la réduction de la pauvreté. En effet, la diversité biologique est pourvoyeur des produits phytopharmaceutiques et de matériaux de construction. La destruction des écosystèmes par les activités anthropiques telles que l'installation des plantations agro-industrielles contribue à la destruction des espèces médicinales, à la réduction des surfaces cultivables, à la destruction des habitats de la faune et des matériaux de construction qui ont des conséquences sur le bien-être humain et les activités socio-économiques des populations locales.

La surpêche et les forages d'exploration, dans les écosystèmes sensibles tels que les mangroves, ont pour conséquence la destruction des zones de frayères et de nurseries. De même que l'orpaillage détruit les écosystèmes aquatiques d'eau douce et diminue la qualité des eaux.

PARTIE II - Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, leur mise en œuvre et l'intégration de la diversité biologique

5. Quels sont les objectifs fixés pour la diversité biologique par votre pays ?

Les objectifs qui ont été élaborés conformément aux objectifs d'Aichi et au Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique sont au nombre de vingt-quatre (24) et se déclinent comme suit :

- Objectif 1 :** D'ici à 2020 au plus tard, susciter la prise de conscience de la valeur de la diversité biologique et inciter à la prise des mesures pour la conserver et l'utiliser.
- Objectif 2 :** D'ici à 2020 au plus tard, intégrer les valeurs de la diversité biologique dans les stratégies et processus de planification sectorielles et intersectorielles, et dans ceux des collectivités locales et des organisations.
- Objectif 3 :** D'ici à 2020 au plus tard, organiser des campagnes d'éducation et de sensibilisation portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et établir des méthodes plus efficaces de communication entre et au sein des parties prenantes et des gestionnaires.
- Objectif 4 :** D'ici à 2020, aménager durablement au moins 80 % de la superficie forestière attribuée et réduire de moitié le rythme d'appauvrissement de tous les autres habitats naturels, notamment les mangroves.
- Objectif 5 :** D'ici à 2020, gérer de manière durable les stocks de poissons pélagiques, ainsi que les écosystèmes respectifs.
- Objectif 6 :** D'ici à 2020, assurer la gestion durable des zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture.
- Objectif 7 :** D'ici à 2020, réduire au niveau des seuils de tolérance toute pollution qui a des effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes et la diversité biologique.
- Objectif 8 :** D'ici à 2020, réduire la menace des espèces exotiques envahissantes sur la diversité biologique.
- Objectif 9 :** D'ici à 2020, conserver au moyen d'un réseau national d'aires protégées écologiquement représentatif d'au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures, et de 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes.
- Objectif 10 :** D'ici à 2020, améliorer et maintenir l'état de conservation de la diversité biologique dans l'ensemble de leurs aires de répartition notamment celui des espèces menacées connues.
- Objectif 11 :** D'ici à 2020, contribuer à la réduction du commerce illicite de spécimens de la faune et de la flore sauvage.

- Objectif 12 :** D'ici à 2020, promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures, entre autres par la mise au point et le transfert de technologies, par des approches traditionnelles et/ou des techniques de gestion évolutive.
- Objectif 13 :** D'ici à 2020, promouvoir l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources phytogénétiques et zoogénétiques afin de garantir la sécurité alimentaire et une agriculture durable.
- Objectif 14 :** D'ici à 2020, développer et maintenir un réseau national de zones humides importantes pour la conservation de la diversité biologique.
- Objectif 15 :** D'ici à 2020, développer des filières de produits forestiers non ligneux en vue de contribuer au développement économique et social.
- Objectif 16 :** D'ici à 2020, optimiser les retombées positives du tourisme sur la diversité biologique.
- Objectif 17 :** D'ici à 2020, améliorer la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone en vue d'atténuer les changements climatiques et l'adaptation de ceux-ci, et de lutter contre la dégradation des terres.
- Objectif 18 :** D'ici à 2015, rendre opérationnel le régime national relatif à l'accès aux ressources biologiques et aux savoirs traditionnels associés, et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.
- Objectif 19 :** D'ici à 2020, mettre en place des mécanismes de participation des communautés locales.
- Objectif 20 :** D'ici à 2020, préserver et intégrer dans les politiques de gestion durable des ressources biologiques les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.
- Objectif 21 :** D'ici à 2020, favoriser et soutenir la recherche interdisciplinaire portant sur tous les aspects de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique.
- Objectif 22 :** D'ici à 2020, renforcer les capacités humaines, juridiques, institutionnelles et financières en vue de gérer la diversité biologique de manière durable.
- Objectif 23 :** D'ici à 2020, renforcer la coopération internationale et conclure des alliances stratégiques.
- Objectif 24 :** D'ici à 2020, renforcer la base scientifique en vue d'améliorer les connaissances scientifiques et de servir d'outils de prise de décisions relatives à la gestion de la diversité biologique.

6. Comment votre stratégie et votre plan d'action nationaux pour la diversité biologique ont-ils été actualisés afin d'incorporer ces objectifs et de servir d'instrument efficace d'intégration de la diversité biologique ?

En application de l'alinéa a) de l'article 6 de la Convention sur la Diversité Biologique, le Gabon a adopté, le 20 juillet 2000, son document de Stratégie et Plan d'Action Nationaux sur la Biodiversité (SPAN-DB, 1999.). A l'instar de la plupart des stratégies et plans d'action d'autres pays, la stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité au Gabon énonce une vision, cinq objectifs, dix principes directeurs, cinq axes stratégiques et vingt-trois actions prioritaires couvrant le secteur de la forêt, et la prise en compte des questions relatives au savoir autochtone et local et à la participation du public.

Ainsi la vision se décline comme suit:

“ Le Gabon, à l'horizon 2025, doit assurer la conservation de la biodiversité et garantir un partage satisfaisant des avantages socio-économiques et écologiques issus des ressources biologiques par une prise de conscience de l'importance de ses ressources biologiques et par un développement des capacités humaines et institutionnelles ”

Cinq objectifs sont associés à cette vision et constituent le point de départ de l'analyse de la situation de la biodiversité au Gabon en vue d'en définir la stratégie de sa conservation. Ces objectifs ont été soustraits des préoccupations internationales et des impératifs nationaux en matière de conservation. Il s'agit de :

- Objectif 1 :** Etudier la biodiversité en favorisant sa compréhension et son appréciation
- Objectif 2 :** Sauvegarder la biodiversité en protégeant les gènes, les espèces, les habitats et les écosystèmes
- Objectif 3 :** Connaître les milieux physique et humain en vue de la compréhension et de l'appréciation de la biodiversité
- Objectif 4 :** Concevoir une économie viable et dynamique qui tient compte de la biodiversité
- Objectif 5 :** Garantir la participation des communautés à la conservation de la biodiversité

Dix principes ont été élaborés pour étayer cette vision. Ils représentent autant de directives inhérentes à une formulation optimale de la stratégie et constituent également la grille de lecture applicable à toute démarche orientée vers l'environnement. Ils s'énoncent comme suit :

- Principe 1 :** Toutes les formes de vie- animale, végétale, humaine- sont interdépendantes
- Principe 2 :** Toute la population du Gabon est tributaire de la biodiversité et a la responsabilité de contribuer à sa conservation
- Principe 3 :** Toute la population du Gabon doit être encouragée à connaître la biodiversité et à en apprécier la valeur
- Principe 4 :** Toute la population du Gabon doit être encouragée à participer aux décisions relatives à la conservation de la biodiversité
- Principe 5 :** Le développement du Gabon doit tenir compte des enjeux écologiques, économiques, sociaux et culturels de la biodiversité
- Principe 6 :** La gestion des ressources doit tenir compte du maintien des équilibres écologiques
- Principe 7 :** Le maintien d'écosystèmes sains est nécessaire à la conservation *in situ* de la biodiversité
- Principe 8 :** Des mesures de conservation ex situ peuvent être nécessaires pour la sauvegarde de certaines espèces et de certaines populations animales et végétales
- Principe 9 :** Il faut considérer les connaissances et les pratiques culturelles traditionnelles, les exploiter et les préserver, avec l'appui et la participation conjoints des populations et des acteurs publics et privés
- Principe 10 :** La conservation de la Biodiversité exige la participation de toutes les compétences nationales, une coopération sous-régionale et internationale ainsi que le partage des coûts et des avantages issus de l'utilisation des ressources biologiques.

Toutefois, la SPAN - DB n'avait pas pris en compte plusieurs préoccupations telles que l'accès aux ressources génétiques, le partage juste et équitable des avantages, la prévention des risques biotechnologiques, les menaces des pollutions, le commerce illicite de la faune sauvage et de la flore, la gestion des zones humides, les produits forestiers non ligneux (PFNL) et la contribution de la biodiversité aux stocks de carbone en vue de l'atténuation des changements climatiques. Au regard de ces carences et en tenant compte de la décision X/2 adoptée lors de la dixième Conférence des Parties, tenue en octobre 2010 à Nagoya au Japon, le Gabon a entrepris l'actualisation de sa stratégie nationale et son plan d'action sur la diversité biologique.

7. Quelles mesures votre pays a-t-il prises pour appliquer la Convention, depuis le quatrième rapport national, et quels ont été les résultats de ces mesures ?

Depuis le quatrième rapport, plus précisément de 2010 à 2014, les efforts du Gabon pour appliquer la Convention ont porté principalement sur l'internalisation des documents sous-régionaux et à l'élaboration des textes à caractère normatif susceptibles de renforcer les politiques de conservation de la diversité biologique. Au plan sous-régional et dans le cadre de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales prônée par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), le Gabon a internalisé :

- les Directives de la COMIFAC relatives à la gestion durable des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) d'origine végétale en Afrique Centrale ;
- les Directives sous-régionales sur la participation des populations locales et autochtones et les ONG à la gestion durable des forêts d'Afrique Centrale.

Au plan national, le Gabon a élaboré les textes normatifs suivants :

- le projet de loi portant protection de l'environnement en République Gabonaise ;
- le projet de loi portant orientation du développement durable.

Dans le cadre de la surveillance des ressources forestières et de la biodiversité, le Gabon a mis en place l'Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS) en 2010 qui a pour mission de stimuler la production des connaissances scientifiques et des services innovants pour une gestion durable des écosystèmes, de faire le suivi de l'environnement et l'aménagement du territoire. Ainsi, toutes les activités susceptibles de porter atteinte à l'intégrité forestière, à savoir les activités d'exploitation forestière, minière, agricole et d'hydrocarbure, font désormais l'objet d'une surveillance continue.

Le Conseil National Climat (CNC) créé en 2010 a pour mission de garantir la bonne coordination et l'efficacité des réponses que le pays entend apporter aux défis des changements climatiques. En 2012, cette institution a élaboré le plan climat qui présente la politique gouvernementale en matière de réduction des émissions des gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Dans la même période, le Gabon a internalisé les outils de suivi de la diversité biologique de la sous-région tels que l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) et a mis en place des institutions et outils techniques nationaux pour la surveillance et le suivi des ressources biologiques. Enfin, le Gouvernement a mis en place le Plan d'Action National de lutte contre l'Exploitation Forestière Illégale (PANEFI), ainsi que le Plan d'Action National et le Programme de travail pour la lutte contre le braconnage.

8. Dans quelle mesure l'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents a-t-elle été efficace ?

Le Gabon a fait un effort d'intégration de la diversité biologique dans les stratégies, plans et programmes sectoriels et intersectoriels pertinents. En 2009, la stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté a en effet mis l'accent sur la volonté de diversifier l'économie tout en assurant la protection et la gestion durable des ressources naturelles renouvelables afin d'éviter un trop grand accroissement des pressions sur l'importante diversité biologique du pays. De même, dans le secteur de la pêche, afin de garantir une exploitation durable des ressources biologiques, le Gabon a interdit la pêche dans les embouchures. Par ailleurs, l'utilisation de certains engins de pêche peu sélectifs est prohibée. Chaque année, la pêche à la crevette et à l'ethmalose est suspendue pour une période de trois mois, permettant un repos biologique de ces espèces ?

Dans le secteur forestier, il est à rappeler qu'à partir des années 2000, le Gabon a approuvé son Plan d'Action Forestier Tropical National (PAFTN) qui prévoit, entre autres, la création d'un domaine forestier permanent de 12 millions d'hectares incluant 4 millions d'hectares d'aires protégées. Deux ans plus tard, la loi de décembre 2001 portant Code forestier a introduit des mesures visant à réglementer l'industrie du bois et à garantir l'exploitation durable des ressources forestières. Elle a établi le principe de la "protection des écosystèmes et de la conservation de la diversité biologique" dans les fondements de la gestion des eaux et des forêts.

En mai 2004, le Gouvernement a adopté une Lettre de politique sectorielle forêt, pêche et aquaculture, aires protégées, environnement et formation. Ce document stratégique met en exergue l'importance de la contribution rationnelle de la diversité biologique, notamment par la valorisation du réseau de parcs nationaux, des services environnementaux et l'industrialisation plus poussée du bois. Cette diversification économique a pour effet la création d'une grande richesse et d'emplois.

9. Dans quelle mesure votre stratégie et votre plan d'action nationaux pour la diversité biologique ont-ils été mis en œuvre ?

Durant la période d'élaboration du présent rapport, certaines mesures allant dans le sens de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'actions nationaux ont été prises par le pays. Il s'agit, entre autres de :

- L'extension des études d'impact environnemental aux activités du secteur forestier en vue de préserver la biodiversité. Ainsi, un guide environnemental du secteur forestier a été validé en 2010.
- L'élaboration du Guide Technique National pour l'aménagement et la gestion durable des forêts domaniales qui est un outil de référence pour la gestion des activités de la filière Forêt-Bois et servant d'outil d'aide à la décision aux décideurs.
- La réactualisation en 2013 de l'Atlas forestier par *World Resource Institute* (WRI). C'est un système de gestion et d'information relative à l'affectation du domaine forestier et aux activités d'exploitation forestière avec une plate-forme en ligne. Cette plate-forme est un outil pour détecter entre autres l'exploitation forestière illégale et soutenir une approche participative concertée et coordonnée de la planification et de la gestion des écosystèmes forestiers et de l'utilisation des terres.

PARTIE III – Progrès accomplis en vue d’atteindre les Objectifs d’Aïchi relatifs à la diversité biologique et contributions apportées aux cibles 2015 des Objectifs du Millénaire pour le Développement

10. Quels progrès votre pays a-t-il accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d’Aïchi ?

Le Gabon a adhéré au Protocole de Nagoya le 11 mai 2011. Puis, il a élaboré une Stratégie Nationale d’Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, stratégie adoptée en 2012 avec pour objectif de disposer d’ici 2015 d’un régime national en matière d’accès et de partage juste et équitable des avantages issus de l’utilisation durable des ressources biologiques et génétiques.

Le Gabon a pris des mesures très importantes allant dans le sens de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et de ses objectifs d’Aïchi. Il a élaboré en 2011 une stratégie nationale d’adaptation du littoral qui vise à identifier les principales vulnérabilités et les investissements à engager le long de la côte pour cinq villes pilotes que sont Libreville, Port-Gentil, Gamba, Mayumba et Cocobeach. Ce qui cadre ainsi avec les objectifs 10 et 15 relatifs aux écosystèmes vulnérables, aux changements climatiques et à la restauration et la résilience des écosystèmes.

En 2010, des efforts remarquables sont fournis par le Gabon en protégeant plus de 19,15 % de son territoire (réserves de chasse et de faune, et l’Arboretum Raponda Walker dans la Forêt classée de la Mondah). Dans le même élan d’effort, le Gabon a amorcé, d’une part, l’élaboration d’un Plan National d’Affectation des Terres (PNAT), qui traduit et consolide l’action de l’aménagement durable des forêts gabonaises, et du Plan National Climat, d’autre part, en vue de réaliser ses engagements en matière de réduction de gaz à effet de serre. L’Agence Gabonaise d’Etudes et d’Observations Spatiales (AGEOS), mise en place en 2010, est chargée de l’acquisition et du traitement d’images satellitaires destinées à améliorer la surveillance de l’environnement du Gabon contribuant ainsi à l’atteinte de l’objectif 15 d’Aïchi.

11. Quelle a été la contribution des mesures prises pour appliquer la Convention à la réalisation des cibles 2015 pertinentes des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans votre pays ?

Le forçage anthropique issu des activités économiques a entamé des déséquilibres des écosystèmes dans des secteurs comme la forêt et les mines. L'exploitation forestière s'est, par exemple, développée pendant longtemps avec des méthodes qui ne favorisaient pas la durabilité de la ressource. Ce qui causait par endroit un déséquilibre des milieux même si le phénomène était considéré à petite échelle.

Le pays n'a pas expressément défini une politique spécifique d'économie verte, mais des actions de promotion d'économie verte inclusive sont perceptibles à travers la mise en œuvre du pilier Gabon vert du Plan Stratégique Gabon Émergent ou PSGE (PSGE, 2012). Ce pilier s'appuie sur la valorisation du « pétrole vert », c'est-à-dire la biodiversité contenue dans les écosystèmes du pays, notamment dans 23 millions d'hectares de forêt, dont les terres agricoles, 850 km de côtes, 1 million d'hectares d'eaux continentales et 26,5 millions d'hectares de façade maritime.

Dans le cadre du respect des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD), notamment l'objectif 7 (« assurer un environnement durable »), le Gabon, depuis 2009, a entrepris une démarche dans la perspective de la transition vers une économie verte par le biais d'actions mises en œuvre dans le cadre de :

- La généralisation de l'aménagement durable sur l'ensemble du domaine forestier productif. Ainsi la superficie forestière engagée dans le processus d'aménagement a connu une progression d'environ 30% entre 2009 et 2012 passant de 10,5 millions d'hectares à 13,4 millions d'hectares.
- La réalisation des études d'impact environnemental et social avant la mise en œuvre de tout projet de développement. Ainsi, un guide environnemental du secteur forestier a été validé en 2010.
- Ses engagements internationaux, avec notamment l'élaboration en 2014 de la troisième communication nationale relative à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en vue d'un meilleur suivi et d'une meilleure évaluation des émissions des gaz à effet de serre.

Pour atteindre d'ici 2010 une diminution significative du taux de perte, le Gabon a décidé de protéger plus de 19,15 % de son territoire en dédiant officiellement certaines zones à la conservation par la création de parcs nationaux, de réserves de chasse et de faune, et de l'Arboretum Raponda Walker dans la forêt classée de la Mondah.

Par ailleurs, pour réduire de moitié d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base, le Gabon a produit en 2012 une étude diagnostique pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'habitat et de développement urbain avec l'appui du PNUD et de l'ONU-HABITAT. Cette stratégie devait présenter, entre autres, une politique à long terme cohérente avec les OMD notamment les cibles liées à l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'élimination des bidonvilles.

12. Quels enseignements votre pays a-t-il tiré de l'application de la Convention ?

La Convention sur la diversité biologique comporte trois objectifs énoncés comme suit :

- Conservation de la diversité biologique ;
- Utilisation durable de ses éléments ;
- Partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Si le Gabon a connu du retard dans la mise en œuvre du troisième objectif, des efforts significatifs sont mis en œuvre pour l'atteinte des deux premiers objectifs.

En ce qui concerne l'objectif 1, en lien avec la conservation de la diversité biologique, le Gabon s'était fixé de mettre en réserve 4 millions d'hectares sous forme d'aires protégées terrestres représentant environ 15 % de son territoire. Depuis 2013, le Gabon dispose d'un réseau d'aires protégées d'une superficie de 4 106 938 ha représentant un peu plus de 15 % du territoire national. Au regard de l'ambition initiale qui était de disposer de 4 millions d'hectares en aires protégées, il est admis que le pays a largement atteint cet objectif. Cependant, tous ces efforts ne concernent que la conservation *in situ*, des réels efforts doivent être entrepris en ce qui concerne la conservation *ex situ* et dans le domaine des banques de gènes.

S'agissant de l'objectif 2, relatif à l'utilisation durable des éléments de la diversité biologique, le Gabon ne dispose d'aucune restriction empêchant l'utilisation de la diversité biologique. Cependant, face à la pression qui s'exerce sur certaines espèces, le Gabon dispose des textes conférant à ces espèces soit le statut d'espèces intégralement protégées, soit celui d'espèces partiellement protégées pour les espèces animales, soit de mise en défens pour les espèces végétales. Par ailleurs, en vue de garantir l'exploitation durable des ressources biologiques, de nombreux textes législatifs et réglementaires sectoriels encadrent cette utilisation, tels que le Code Forestier, le Code de l'Environnement ou le Code de la Pêche.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Barnes, R. F. W., Blom, A., et al.** 1995. An estimate of the numbers of forest elephants in Gabon. *Journal of Tropical Ecology*, 11(1), 27-37
2. **Breteler F. J.** 1989. Gabon. In Floristic inventory in tropical countries. Eds. D.G. Campbell and H.D. Hammond. New York Botanical Garden, New York, New York. pp. 198 - 202.
3. **Breteler F. J.** 1990. Gabon's evergreen forest: the present status and its future. *Mitteilungen aus dem Institut für Allgemeine Botanik in Hamburg*, 23a: 219 - 224.
4. **Christy P.** 2001. Gabon, pages 349-356 *in* Evans, L.D.C. et M.I. Evans, eds, Importance birds areas in Africa and its associated islands: priority sites for conservation, Fishpool. Pisces Publications et BirdLife International, Newbury et Cambridge, Royaume-Uni.
5. **Lebrun J.-P.** 1976. Richesse spécifique de la flore vasculaire des divers pays ou régions d'Afrique. *Candollea*, 31, 11-15.
6. **Lepage D.** 2011. Checklist of the birds of Gabon. Avibase, the world bird database.
7. **Maisels F., Strindberg S., et al.** 2013. Devastating Decline of Forest Elephants in Central Africa. *PLoS One* 8, e59469. perspectives 2013. Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale. Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable. Gabon. 138 pages.
8. **MEEDD.** 2011. Tableau de bord de l'économie. Situation 2011. Estimation 2012 et perspectives 2013. Direction Générale de l'Economie et de la Politique Fiscale. Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable. Gabon. 138 pages.
9. **Millennium Ecosystem Assessment**, 2005. Ecosystems and Human Well-being: Synthesis. Island Press, Washington, DC.
10. **Morat P., Lowry II P.P.** 1997. Floristic richness in the Africa-Madagascar region: a brief history and prospective. *Adansonia*, ser. 3, 19(1): 101-115.
11. **MPET.** 1998. Premier Rapport National Biodiversité Gabon. Ministère de la Planification, de l'Environnement et du Tourisme. Gabon. 27 pages.
12. **Nasi R., Brown D., et al.** 2008. Conservation and use of wildlife-based resources: the bushmeat crisis. Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal et Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor. Technical Series no. 33, 50 pages.
13. **PSGE.** 2012. Plan Stratégique Gabon Émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016 Déclinaison en Programmes et Actions du Projet de Société de son Excellence Ali Bongo Ondimba, Président de la République : « l'Avenir en confiance ». 149 pages.
14. **SNPA-DB.** 1999. Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Gabon. Ministère des Eaux et Forêts, de la Pêche, du Reboisement chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature. 110 pages.
15. **Sosef M.S.M., Wieringa, et al.** 2006. Check-list des plantes vasculaires du Gabon - Checklist of Gabonese vascular plants. *Scripta Botanica Belgica*, 35: 1 - 438.

16. **Towns, A. M., Quiroz, D., et al.** 2014. Volume, value and floristic diversity of Gabon' s medicinal plant markets. *Journal of ethnopharmacology*, 155(2), 1184-1193.
17. **Vande weghe J.P.** 2006. Les Parcs Nationaux du Gabon : Ivindo et Mwagna – Eaux noires, forêts vierges et baïs. Ed: Wildlife Conservation Society.
18. **Vande weghe J.P.** 2007. Les Parcs Nationaux du Gabon : Loango, Mayumba et le Bas-Ogooué. Wildlife Conservation Society.
19. **Vande weghe J.P.** 2011a. Les Parcs Nationaux du Gabon : Akanda et Pongara - Plages et mangroves. Ed: Wildlife Conservation Society.
20. **Vande weghe J.P.** 2011b. Les Parcs Nationaux du Gabon : Lopé, Waka et Monts Birougou – Le moyen Ogooué et le massif du Chaillu. Ed: Wildlife Conservation Society et Parcs Gabon.
21. **Walter S.** 2001. Non-Wood Forest Products in Africa: A Regional and National Overview / Les Produits Forestiers Non Ligneux en Afrique: Un Aperçu Régional et National: European Commission (EC) and Food and Agricultural Organisation of the United Nations (FAO) Partnership Programme.
22. **Wasseige C. de, de Marcken P., et al.** 2012. Les forêts du Bassin du Congo - État des forêts 2010, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 276 p. ISBN : 978-92-79-22717-2 doi : 10.2788/48830.
23. **White, L. J.** 1994. Biomass of rain forest mammals in the Lopé Reserve, Gabon. *Journal of animal ecology*, 499 - 512.